

6e assemblée générale.

.....6me assemblée générale le samedi 29 Octobre 1932
..... sous la présidence de Mr. Henri Racine
..... constater la présence de 23 membres
.....

Rapport de gestion.

Le Président fait un rapport oral sur l'activité du Comité. L'aggravation de la crise et le travail supplémentaire qui en est résulté ont quelque peu entravé l'activité des organes dirigeants de la société. A part la liquidation des affaires courantes, le comité, dans 5 séances qu'il a tenues, s'est occupé d'une manière toute spéciale de deux questions de grande actualité. Celle de la comptabilité communale et de la police des habitants. S'agissant de la comptabilité, des démonstrations seront faites au cours de la séance par les collègues Racine et Fatton. Ce qui précède explique dans une large mesure le regret qu'à eu le comité de convoquer l'assemblée générale un peu tardivement en dépit du voeu qu'avaient formulé l'an passé les collègues Bobillier et Nussbaum.

Concernant la police des habitants, il est donné connaissance de deux requêtes qui ont été adressées il y a un certain temps déjà par les collègues Samuel Fatton de Bevaix et Henri Racine de Boudry. Ces deux requêtes tendaient tout naturellement à obtenir une simplification marquée du système actuel sans qu'il en résulte pour autant une réduction des émoluments revenant au centre et aux communes.

duction des émoluments revenant au canton et aux communes.
Le Département de Police a bien voulu répondre qu'il étudierait la question avec bienveillance. Entre temps les trois grandes communes du canton de Neuchâtel, Neuchâtel, la Chaux-de-fonds et le Locle ont adressé à la même autorité une demande presque analogue prévoyant notamment la conservation des papiers de légitimation des confédérés par les communes ainsi que cela se fait aujourd'hui déjà pour ce qui a trait aux neuchâtelois.

La discussion générale étant ouverte, Mr. Gaston Bobillier regrette une fois de plus que l'assemblée ait été convoquée tardivement, mais il admet néanmoins les explications du Comité. En ce qui concerne la question de la police des habitants il remercie ses collègues Racine et Fatton de leurs démarches. Il aimerait qu'on fasse remarquer au Dt. de Police que ce sont les grandes communes qui toujours eu le plus de succès. Mr. Bernard Nussbaum parle dans le même sens. Mr. Louis Monnier par contre demande que le Comité soit très prudent dans la rédaction de sa lettre au Département. Mr. John Robert parle de la circulaire du Département qui vient d'être adressée aux communes. Il espère qu'il est sous entendu que les nouvelles dispositions seront appliquées aussi bien dans les communes de moindre importance que dans les grandes. Mr. Marcel Carrard informe que la commune de Cressier a formulé ce vœu. Mr. John Robert aimerait que les assemblées générales soit convoquées pour 14 heures. Il en sera tenu compte dans la mesure du possible. Au vote la gestion est approuvée à l'unanimité avec remerciements au comité.

Comptabilité.

Le système à l'étude n'est pas précisément une nouveauté puisqu'il est déjà appliqué principalement dans le commerce et dans l'industrie. Il s'agit de la méthode MANIFOLDE à décalque sur fiches. La démonstration est faite nous l'avons dit par les collègues Fatton et Racine qui ont étudié, dans tous les détails l'application du système dans les administrations communales. Le Comité en arrive à la conclusion qu'adopter cette méthode serait un réel progrès sur ce qui se fait encore dans beaucoup de communes. On a l'impression que ceux des collègues qui employaient le système dit de Peseux ne se rallieront pas d'emblée aux propositions faites, mais comme il n'est fait aucune..... Comité dans un sens ou dans l'autre, l'étude sera poursuivie.....

pourra discuter plus tard sur la base d'expériences faites..... communes, notamment Boudry, et Bevaix étant résolues..... dès le 1er Janvier 1933. Pour suivre les travaux..... membres sera adjointe au Comité on demandera au..... térieur, autorité de surveillance, de bien vouloir..... Le collègue Nussbaum désire que cette étude soit..... le concours du contrôle des communes..Le Collègue..... ~~Le Collègue~~ s'exprime spécialement que Mr. Derron fasse partie. qui sera adjointe au Comité. Il en est pris note..... Robert déclare qu'il est très satisfait..... que pour son compte il n'entrevoit pas..... fait aujourd'hui aux Ponts de Martel..... avec le point de vue du Comité.....

Comptes.

..... manquent 5 lignes.....

Fixation de la cotisation.

Le collègue John Robert, étant donné la situation financière de la société verrait une réduction avec plaisir, Le collègue Bernard Nussbaum propose le maintien, Le collègue Carrard propose Fr 8.--par an Le Comité demande la fixation de la cotisation à Fr 10.--encore pour une année tout au moins. Au vote la proposition du Comité fait 10 voix Celle de Mr. Carrard 9. La cotisation est ainsi maintenue à Fr 10.--

Nomination des vérificateurs de comptes.

Nous confirmons Mr. Pierre Gentil, Charles Magnin et Albert Vaucher.

Divers.

Concernant la police des habitants, le collègue Marton, pour permettre une discussion approfondie aurait vu avec plaisir la convocation par le département de police de tous les préposés.

Enfin le Président recommande le fonds cantonal d'entr'aide aux chômeurs.

Au nom de la société:

Le secrétaire

Le Président: